

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Lundi 28 avril 2025 à 19h00

Nombre de conseillers en exercice : 33 Présents : 24 Votants : 30

Le Conseil Municipal de la commune de Marmande, convoqué le mardi 22 avril 2025 s'est réuni le lundi 28 avril 2025 à 19 heures 00, en présentiel dans la salle du Conseil Municipal de Marmande, en séance publique, sous la présidence de M. Joël HOCQUELET, Maire de Marmande.

Présents : HOCQUELET Joël, Maire, CILLIERES Charles, SORIN Christian, VERDIER Françoise, CHASTAING Séverine, CARDOIT Patrick, NOSMAS Karen, PASCAL Alain, Adjoints. FIGUES Fatima, FEYRIT Jean-Claude, BOURBON Jean-Claude, DUBRANA Didier, BORDERIE Sophie, BLANCHARD Stéphane, MARTIN Dominique, GASSER Anne-Laure, ROQUES Loréline, FEYRIT Pierre, BONNET Gilbert, CALZAVARA Martine, HAY Florence, DUBOURG Jean-Luc, FRANCIS Stéphane, PERALI Valérie, Conseillers Municipaux.

Absents ou excusés : CARUHEL Maud, MILHAC Michel, LE BRIS Alain, BOULITEAU Bernard, MARCHAND Emmanuelle, FIGUEIRA Muriel, GUILBAUD Valérie, BALLEREAU Marie-Catherine, PREVOT Jérémie.

Pouvoirs : de CARUHEL Maud à NOSMAS Karen, de MILHAC Michel à DUBRANA Didier, de LE BRIS Alain à VERDIER Françoise, de BOULITEAU Bernard à GASSER Anne-Laure, de FIGUEIRA Muriel à CILLIERES Charles, de PREVOT Jérémie à FRANCIS Stéphane.

E.04

Sécurisation de l'axe Paul Gabarra et du Pont Renaud Jean – Voie Verte SO Vélo

Avec l'ouverture de la voie verte SO Vélo qui rejoint la plaine de la Filhole en traversant l'axe Paul Gabarra – Pont Renaud Jean, il convient de réfléchir à la sécurisation et à l'aménagement de cet axe.

Aujourd'hui, une piste cyclable venant de Coussan sur la RD 933 – E1 s'arrête au pied du pont Renaud Jean. La voie verte SO vélo aménagée par Val de Garonne Agglomération arrivant de Casteljaloux et rejoignant la plaine Filhole traverse au pied du pont côté avenue Paul Gabarra.

Les relevés effectués grâce un radar pédagogique montrent les vitesses excessives et un trafic important sur cet axe (12 000 véhicules par jour). On constate également qu'en venant de Lestang, cette légère inclinaison favorise la prise de vitesse.

Sur le pont, la hauteur du trottoir est dangereuse pour les cyclistes.

Il est donc constaté une forte dangerosité pour les cyclistes à partager la route avec les autres véhicules.

Aussi, afin de permettre un apaisement sur ces accès, il convient de proposer l'aménagement de cet axe :

- Déplacement du panneau agglomération après le pont
- Vitesse limitée à 30 km/h
- Pictogrammes vélos au sol
- Panneau présence des vélos
- Peinture verte matérialisant la traversée de la SO Vélo
- Ligne blanche centrale sur le pont

**Le Conseil Municipal
après en avoir délibéré :**

Prend acte de la volonté de sécuriser et aménager l'axe Avenue Paul Gabarra et du pont Renaud Jean avec la voie verte SO vélo

Votants : 30 - Abstentions : 02 (CALZAVARA Martine, DUBOURG Jean-Luc) - Exprimés : 28
Contre : 00 - Pour : 28 - Dossier adopté à la majorité

Fait et délibéré en l'Hôtel de ville, les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme,
Marmande le 28 avril 2025

Le secrétaire de séance
Alain PASCAL



Le Maire de Marmande
Joël HOCQUELET



Délégation certifiée exécutoire compte tenu de sa publication le 05.05.2025
et de sa transmission au contrôle de légalité le 05.05.2025

Le Secrétaire de séance
Alain PASCAL



Le Maire de Marmande
Joël HOCQUELET

